



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E172273

VALABLE JUSQU'AU 13/02/2026

ÉDITÉ LE 04/04/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2016

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/06/2024  
3 000

Raison sociale : G'ECO RENOV

ZA DE LA PERDRIERE  
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC 819394172

Siret : 819 394 172 00012

Code NACE : 4399D

Numéro caisse de congés payés : 541096300112

Assurance Responsabilité Travaux :  
ENTORIA CRCD01-032955

Assurance Responsabilité Civile :  
ENTORIA CRCD01 - 032955

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 02 41 61 13 06

Portable : 06 28 96 36 60

Fax :

Site Internet : gecorenov.info

E-mail : contact@gecorenov.com

Responsabilité légale :  
GILLE YOANN GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7121 | Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE           | 14/02/2022           |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 05/02/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                           | Date d'attribution |
|--------------------------------------|--------------------|
| o Isolation des murs par l'extérieur | 17/02/2021         |
| o Isolation des combles perdus       | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.